



Saint-Christophe  
ASSOCIATION

Partagez votre engagement

# Registre de sécurité incendie



**ENREGISTREZ**

CE DOCUMENT  
AVANT DE LE  
COMPLÉTER



PAGE SUIVANTE





**Saint-Christophe**  
ASSOCIATION

Partagez votre engagement

# Registre de sécurité incendie



► Nom de l'établissement \_\_\_\_\_

► Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

► Téléphone \_\_\_\_\_

► Bâtiment \_\_\_\_\_

Date d'initialisation du registre :

*Cet ouvrage est la propriété de l'Association Saint-Christophe.  
Il est à l'usage exclusif des sociétaires de la Mutuelle Saint-Christophe assurances qui lui en font la demande.  
Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage sur quel que support que ce soit  
(art L.122-4 et L.122-5 du Code de la Propriété intellectuelle)  
sans l'autorisation de l'Association Saint-Christophe. [service.prevention@msc-assurance.fr](mailto:service.prevention@msc-assurance.fr)*



ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ  
ÉTABLISSEMENTCONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIESUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉVÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION

# Introduction

Les établissements recevant du public (E.R.P) **1** sont classés en cinq catégories.

Les quatre premières catégories doivent obligatoirement tenir à la disposition de la Commission de Sécurité, **un Registre de Sécurité incendie pour chacun des bâtiments que compte l'établissement** ; elle demandera ce document préalablement à toute visite de contrôle.

La cinquième catégorie d'établissements est normalement exemptée de ce contrôle, sauf sur décision expresse du maire de la commune d'implantation et dès lors que s'y trouvent des locaux à sommeil. Néanmoins la tenue d'un tel registre reste nécessaire.

Toutes les rubriques susceptibles d'intéresser la Commission de Sécurité sont répertoriées sous forme de fiches, ordonnées par des intercalaires portant l'intitulé du domaine de sécurité concerné. Afin d'en faciliter la tenue et la mise à jour, vous avez la possibilité, autant de fois que nécessaire, de **télécharger** votre registre, **intégralement ou séquentiellement**.



ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ  
ÉTABLISSEMENTCONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIESUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉVÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION

## Information prévention

Dans le but d'optimiser les bonnes pratiques en matière de prévention contre l'incendie et les risques de panique, vous disposez, dans chaque rubrique, d'informations prévention signalées par l'icône 1 .

- ▶ Le responsable d'établissement, son équipe, ou toute personne déléguée, doivent être en mesure, à tout instant, de présenter le Registre de Sécurité et toutes les pièces annexes (attestations, procès-verbaux, contrats de maintenance, factures, devis, etc.)
- ▶ Par ailleurs, le registre étant nécessairement paginé, n'omettez pas d'ajouter une lettre, ou tout autre repère de votre choix, à chaque nouvelle page imprimée (ex : page 1/ b).



# Sommaire

ACCUEIL

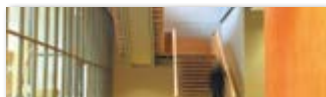
INTRODUCTION

**SOMMAIRE**

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ  
ÉTABLISSEMENTCONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIESUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉVÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION**1. Aide mémoire****2. Identité établissement / bâtiment****3. Consignes en cas d'Incendie****4. Suivi du dispositif de sécurité****5. Vérification des moyens de secours****6. Vérification des installations techniques****7. Commission de sécurité****8. Suivi des observations de la commission de sécurité****9. Annexes****10. Vos informations prévention**

ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

**AIDE MÉMOIRE**IDENTITÉ  
ÉTABLISSEMENTCONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIESUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉVÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION

# 1. Aide mémoire



ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ  
ÉTABLISSEMENTCONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIESUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉVÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION

## Liste des numéros d'urgence <sup>1/2</sup>

À afficher près des postes téléphoniques

SERVICES	N° DE TÉLÉPHONE <sup>2</sup>	ADRESSE
<b>SERVICES D'URGENCE</b>		
Sapeurs pompiers	18	
Samu	15 (OU 112)	
Police / gendarmerie	17	
Urgences		
Service des eaux		
Edf / électricité dépannage		
Gdf / gaz dépannage		

Localisation bâtiment et niveau \_\_\_\_\_





## Liste des numéros d'urgence 2/2

À afficher près des postes téléphoniques

SERVICES	N° DE TÉLÉPHONE <sup>2</sup>	ADRESSE
<b>SERVICES DIVERS</b>		
Medecin / sos medecin		
Ambulance		
Infirmierie		
Pharmacie		
Hôpital		
Centre anti-poison		
Mairie / service sanitaire		
Météo		
Préfecture		
Sous-préfecture		
Evêché		
D.D.E.C		
Responsable établissement		
Responsable sécurité		
Responsable intendance		

Localisation bâtiment et niveau \_\_\_\_\_





ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

**IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT**CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIESUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉVÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION

## 2. Identité établissement/ Bâtiment





## Identité établissement/bâtiment 1/2

ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

**IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT**

CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIE

SUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉ

VÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURS

VÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUES

COMMISSION  
DE SÉCURITÉ

SUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION

Nom de l'établissement \_\_\_\_\_

Bâtiment \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Commune \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

### CLASSEMENT

Type \_\_\_\_\_ Effectif admissible \_\_\_\_\_ Catégorie \_\_\_\_\_

Responsable Établissement <sup>3</sup> \_\_\_\_\_ Tel \_\_\_\_\_

Responsable Sécurité \_\_\_\_\_ Tel \_\_\_\_\_

Responsable Intendance \_\_\_\_\_ Tel \_\_\_\_\_

Localisation bâtiment et niveau \_\_\_\_\_





ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

**CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIE**SUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉVÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION

# 3. Consignes en cas d'incendie



ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

**CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIE**SUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉVÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION

## Consignes générales <sup>4</sup>

**Les indications suivantes doivent impérativement figurer sur les panneaux « Consignes générales en cas d'incendie », apposés dans chaque bâtiment, et à chaque niveau, près des escaliers, issues normales et issues de secours**

Toute personne qui remarque un début d'incendie doit <sup>5</sup> :

- 1/ **DONNER L'ALARME** et attaquer le feu avec les extincteurs appropriés,
- 2/ **AVERTIR** le service des Pompiers 18 et de Gendarmerie 17, <sup>6</sup>
- 3/ **INDIQUER SON NOM**, l'importance du feu, s'il y a des blessés.



## Consignes particulières

(inscrire toute information utile)

Numéro du standard \_\_\_\_\_

OU \_\_\_\_\_

### QUELQUES EXEMPLES :

- ▶ En cas de fumée, se baisser le plus près possible du sol où l'air frais réside,
- ▶ Ne pas utiliser les ascenseurs,
- ▶ Pas de retour en arrière pour prendre dossiers, sacs, vêtements oubliés dans la précipitation,
- ▶ Quitter rapidement les lieux et rejoindre le point de rassemblement,
- ▶ Actionner un déclencheur manuel :  
**Boîtier rouge -> incendie**  
**Boîtier vert -> évacuation par portes automatiques**

Localisation bâtiment et niveau \_\_\_\_\_





## Accessibilité

(inscrire toute information utile)

Numéro du contact \_\_\_\_\_

Ou Fiche d'accompagnement en cas d'évacuation  
(type fiche réflexe en concordance avec l'accord préfectoral ou la dérogation obtenue).

### QUELQUES EXEMPLES :

- ▶ Mettre en vigueur les mesures convenues en cas d'incendie par évacuation au point de rassemblement ou transfert zone attente (chaises porteuses ; pentes amovibles-escamotables ; volontaires d'encadrements ;...)
- ▶ En cas de fumées, sur une impossibilité d'évacuation autonome, se rendre dans l'espace d'attente sécurisé ou zone similaire convenue
- ▶ Ne pas utiliser les ascenseurs
- ▶ Notifier sa présence par téléphone ; manifestation au fenêtre ; ou tout autre moyen approuvé (sifflet/ interphone/ ligne interne/ émetteur- récepteur....)
- ▶ Réaliser un état de présence au point de rassemblement pour l'arrivée des secours.

Localisation bâtiment et niveau \_\_\_\_\_

ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

**CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIE**

SUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉ

VÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURS

VÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUES

COMMISSION  
DE SÉCURITÉ

SUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION



ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIE**SUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉ**VÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION

# 4. Suivi du dispositif de sécurité



ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIE**SUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉ**VÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION

## ANNÉE CIVILE

(scolaire, pour les établissements d'enseignement)



### Effectifs

(remplir les rubriques qui vous concernent)

Personnel administratif \_\_\_\_\_

Enseignants \_\_\_\_\_

Personnel de service (entretien, cantine, etc.) \_\_\_\_\_

Bénévoles permanents \_\_\_\_\_

Elèves internes \_\_\_\_\_ Elèves Externes \_\_\_\_\_ Demi-pensionnaires \_\_\_\_\_

Résidents (maison de retraite, d'accueil, vacances, etc.) \_\_\_\_\_

Visiteurs admissibles (familles, paroissiens, touristes, clients, intervenants extérieurs, etc.) \_\_\_\_\_

Localisation bâtiment et niveau \_\_\_\_\_











## Équipes de sécurité 7 3/3

### 3. Personnel qualifié en sécurité

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE

Organisme de formation \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Formateur(s) \_\_\_\_\_

Localisation bâtiment et niveau \_\_\_\_\_

ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIESUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉVÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION



## Suivi des obligations relatives à la sécurité

### Instruction du personnel 8

Nom du responsable \_\_\_\_\_

Date de formation \_\_\_\_\_

Nom de l'organisme de formation \_\_\_\_\_

Programme \_\_\_\_\_

Liste des personnes formées

Localisation bâtiment et niveau \_\_\_\_\_

ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIE**SUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉ**VÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION



## Exercices d'évacuation ? 1/3

Le nombre d'exercices est fonction de la classification de l'établissement / du bâtiment attribuée par la Commission de Sécurité. (2 à minima, 3 dans les établissements scolaires ou assimilés)

**1<sup>ER</sup> EXERCICE (à réaliser dans le mois qui suit la rentrée scolaire, pour les établissements scolaires assujettis)**

DATE	HEURE	TEMPS DÉVACUATION
OBSERVATIONS SUR LE DÉROULEMENT		

Localisation bâtiment et niveau \_\_\_\_\_





## Exercices d'évacuation ? 2/3

Le nombre d'exercices est fonction de la classification de l'établissement / du bâtiment attribuée par la Commission de Sécurité.

### 2<sup>ÈME</sup> EXERCICE

DATE	HEURE	TEMPS DÉVACUATION
OBSERVATIONS SUR LE DÉROULEMENT		

Localisation bâtiment et niveau \_\_\_\_\_





## Exercices d'évacuation ? 3/3

Le nombre d'exercices est fonction de la classification de l'établissement / du bâtiment attribuée par la Commission de Sécurité.

### 3<sup>ÈME</sup> EXERCICE

DATE	HEURE	TEMPS DÉVACUATION
OBSERVATIONS SUR LE DÉROULEMENT		

Localisation bâtiment et niveau \_\_\_\_\_



ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIE**SUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉ**VÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION

## Pointage de l'exercice d'évacuation 10 1/2

N° d'exercice \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ Heure \_\_\_\_\_

Temps d'évacuation \_\_\_\_\_

DÉROULEMENT	OUI	NON	OBSERVATIONS
<b>MODALITÉS D'ORGANISATION</b>			
Exercice planifié			
Exercice inopiné			
<b>APPLICATION DES CONSIGNES GÉNÉRALES</b>			
Tout le monde a entendu l'alarme			
Tout le monde a évacué			
Les ascenseurs ont été utilisés			
Tout le monde a rejoint le(s) point(s) de rassemblement			
Le comptage des personnes s'est bien effectué			

Localisation bâtiment et niveau \_\_\_\_\_







## Pointage de l'exercice d'évacuation 10 2/2

DÉROULEMENT	OUI	NON	OBSERVATIONS
<b>COMPORTEMENT DES PERSONNES</b>			
Evacuation immédiate après l'alarme			
Evacuation en bon ordre			
Retour en arrière sans autorisation			
<b>COMPORTEMENT DE L'ÉQUIPE DE SÉCURITÉ</b>			
Alerte			
Attaque de l'incendie			
Gestion de l'évacuation et mise en sûreté des personnes			
Réception et guidage des secours			
<b>APPLICATION DES CONSIGNES PARTICULIÈRES (LABO, LOCAUX TECHNIQUES, STANDARD, LOGE, ETC.)</b>			
Les consignes ont été appliquées			
Tout le monde a été évacué			
<b>INSTALLATIONS PARTICULIÈRES</b>			
Les équipements asservis à l'alarme ou à la détection d'incendie ont bien fonctionné (portes automatiques, désenfumage, etc.)			

Localisation bâtiment et niveau \_\_\_\_\_

ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIE
**SUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉ**
VÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION



## Enseignements à intégrer lors de la préparation de l'exercice suivant

ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIE

**SUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉ**

VÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURS

VÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUES

COMMISSION  
DE SÉCURITÉ

SUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION

Localisation bâtiment et niveau \_\_\_\_\_



ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIESUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉ**VÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURS**VÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION

# 5. Vérification des moyens de secours





## Récapitulatif des moyens de secours 11

Il convient pour chaque moyen existant, de télécharger, nommer et renseigner une fiche de vérification (cf. Pages suivantes).

MOYENS DE SECOURS	LOCALISATION & NIVEAU
Extincteurs	
Système de Sécurité Incendie (S.S.I) <span style="background-color: orange; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">12</span>	
Réseau Incendie Armé (R.I.A)	
Borne incendie/ Poteau incendie	
Colonnes sèches/humides	
Alerte	
Sprinklers	
Points d'eau (puits, etc.) <span style="background-color: orange; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">13</span>	

Localisation bâtiment et niveau \_\_\_\_\_

ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIESUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉVÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION



## Vérification des extincteurs 14

Localisation bâtiment et niveau \_\_\_\_\_

DATE DE CONTRÔLE <span style="background-color: orange; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">15</span>	N° EXTINCTEUR EN SERIE UNIQUE <span style="background-color: orange; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">16</span>	EMPLACEMENT <span style="background-color: orange; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">16</span>	PRODUIT D'EXTINCTION	CAPACITÉ	DATE DE MISE EN SERVICE	OBSERVATIONS	NOM, QUALITÉ DU VÉRIFICATEUR

ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIESUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉVÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION



## Vérification autre moyen de secours

**RAPPEL : une fiche par moyen de secours**

Autre moyen de secours \_\_\_\_\_

Localisation bâtiment et niveau \_\_\_\_\_

DÉSIGNATION DU MOYEN ET DU NUMÉRO DE SÉRIE UNIQUE	DATE DE CONTRÔLE	EMPLACEMENT	DATE DE MISE EN SERVICE	OBSERVATIONS	NOM, QUALITÉ DU VÉRIFICATEUR

ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIESUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉVÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION

ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

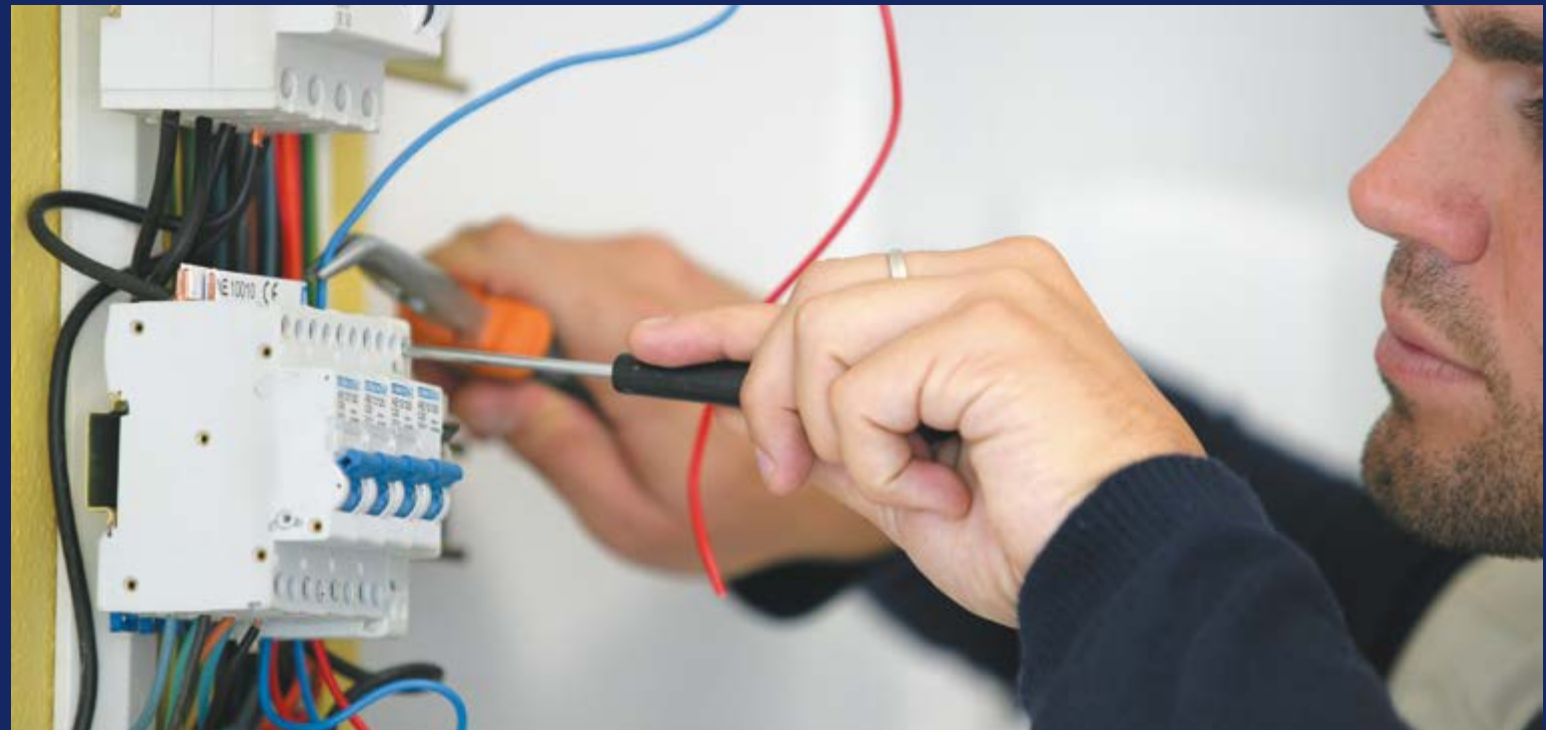
IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIESUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉVÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURS**VÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUES**COMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION

# 6. Vérification des installations techniques





## Vérification des installations techniques 17 1/5

Localisation bâtiment et niveau \_\_\_\_\_

INSTALLATIONS	DATE D'INSTALLATION	EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS	DATE DE VÉRIFICATION	OBSERVATIONS	NOM, QUALITÉ DU VÉRIFICATEUR
Electriques <span>18</span>					
Gaz <span>19</span>					
Chauffage climatisation <span>20</span>					

ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIESUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉVÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION





## Vérification des installations techniques 17

2/5

Localisation bâtiment et niveau \_\_\_\_\_

INSTALLATIONS	DATE D'INSTALLATION	EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS	DATE DE VÉRIFICATION	OBSERVATIONS	CACHET ÉTABLISSEMENT OU ORGANISME AGRÉÉ ET/OU HABILITÉ
Cuisson, réchauffage, maintien au chaud <span style="background-color: orange; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">21</span>					
Eclairage Sécurité <span style="background-color: orange; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">22</span>					
Désenfumage <span style="background-color: orange; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">23</span>					

ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIESUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉVÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION



## Vérification des installations techniques 17 3/5

Localisation bâtiment et niveau \_\_\_\_\_

INSTALLATIONS	DATE D'INSTALLATION	EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS	DATE DE VÉRIFICATION	OBSERVATIONS	NOM, QUALITÉ DU VÉRIFICATEUR
Ascenseurs <span style="background-color: orange; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">24</span>					
Monte-charges et monte-plats <span style="background-color: orange; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">24</span>					
Escaliers mécaniques <span style="background-color: orange; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">24</span>					

ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIESUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉVÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION



## Vérification des installations techniques 17 4/5

Localisation bâtiment et niveau \_\_\_\_\_

INSTALLATIONS	DATE D'INSTALLATION	EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS	DATE DE VÉRIFICATION	OBSERVATIONS	CACHET ÉTABLISSEMENT OU ORGANISME AGRÉÉ ET/OU HABILITÉ

ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIESUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉVÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION



## Vérification des installations techniques 17 5/5

Localisation bâtiment et niveau \_\_\_\_\_

DÉSIGNATION DU MOYEN ET DU NUMÉRO DE SÉRIE UNIQUE	DATE D'INSTALLATION	EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS	DATE DE VÉRIFICATION	OBSERVATIONS	CACHET ÉTABLISSEMENT OU ORGANISME AGRÉÉ ET/OU HABILITÉ

ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIESUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉVÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION

ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIESUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉVÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUES**COMMISSION  
DE SÉCURITÉ**SUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION

# 7. Commission de sécurité





ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIESUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉVÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉ**SUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ**

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION

# 8. Suivi des observations de la Commission de sécurité





## Anomalies / incidents constatés

RAPPEL : une fiche par anomalie

Anomalie / Incident \_\_\_\_\_

Date du constat	
Identité personne récipiendaire du constat	
Dispositions prises immédiatement	
Actions de correction entreprises	
Cas échéant, date de cessation d'activité	
Date contre-visite de la commission de sécurité	
Observations	

Localisation bâtiment et niveau \_\_\_\_\_

ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIESUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉVÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION



ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIESUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉVÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ**ANNEXES**INFORMATIONS  
PRÉVENTION

# 9. Annexes



# À propos des annexes

Vous venez d'imprimer votre Registre de Sécurité mais, pour être en mesure de présenter un dossier complet à la Commission de Sécurité, vous devez y adjoindre différentes pièces que vous pouvez pointer dans l'état ci-dessous :

## DOSSIERS TECHNIQUES DES INSTALLATIONS TECHNIQUES :

Notices  
Modes d'emploi  
Plans  
Rapports de vérification  
Procès-verbaux, attestations de mise en oeuvre  
Schémas d'installation etc.

## IMPLANTATION :

Plan de situation  
Plan de masse  
Plan de chaque bâtiment  
Devis travaux en cours  
Factures des réparations, rénovations, etc.  
Contrats de maintenance de toutes les installations  
Attestations de réparation  
Certificats de qualification des personnels en sécurité  
Anciens procès-verbaux de la Commission de Sécurité  
Procès-verbaux des matériaux et éléments de construction  
Règlement de sécurité de l'entreprise  
Rapports de vérification des installations techniques et moyens de secours  
Autres

Localisation bâtiment et niveau \_\_\_\_\_

ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIESUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉVÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION

ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIESUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉVÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

**INFORMATIONS  
PRÉVENTION**

# 10. Vos informations prévention





# Information prévention

ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIESUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉVÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION

**1 Etablissement recevant du public** : bâtiments, locaux, enceintes, où des personnes sont admises, librement ou moyennant rétribution ou participation, à des réunions de toute nature.

Le public est constitué par toutes les personnes admises dans l'établissement en dehors du personnel (permanent ou temporaire).

**RAPPEL** : un Registre de Sécurité doit être tenu pour chacun des bâtiments que compte l'établissement.

**2 ATTENTION aux spécificités de certaines installations téléphoniques** nécessitant de composer le 0 (ou autre) pour les appels extérieurs ; depuis un portable sur l'ensemble du territoire européen, composer le 112.

**3 Absences, maladies, congés, départs en retraite, etc.** : mise à jour indispensable de ces événements et adapter en conséquence le dispositif de sécurité.

**4 Consignes et plan d'évacuation doivent être visibles en permanence** : attention à leur emplacement, à l'éclairage ; ils ne doivent pas être masqués par un stockage, même temporaire, de meubles ou autres éléments.

**5 S'il existe une équipe de sécurité, scinder celle-ci en deux groupes** :

l'un dédié à l'attaque de l'incendie, l'autre à la gestion de l'évacuation et à la mise en sûreté des personnes.

**6 Les « aides mémoires » doivent être affichés près des postes téléphoniques.**

**RAPPEL** : attention aux spécificités de certaines installations nécessitant de composer le 0 (ou autre) pour les appels extérieurs ; depuis un portable, sur l'ensemble du territoire européen, composer le 112.

**7 Lorsque l'équipe de sécurité n'est pas obligatoire** (établissement de cinquième catégorie, sauf prescriptions spéciales), il est conseillé de constituer une équipe « minimum » : une ou deux personnes connaissant bien les lieux, les moyens de secours (extincteurs, Systèmes de Sécurité Incendie [ SSI ], etc.), éventuellement à même d'assurer les gestes de premiers secours.

**8 Hors les obligations imposées par le législateur, et partant, de la Commission de Sécurité, rien ne fait obstacle à la programmation de temps d'information plus fréquents.**

ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIESUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉVÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION

**9 Même non obligatoire**, un exercice d'évacuation devrait être pratiqué au moins une fois par an avec l'équipe de sécurité « minimum » constituée (Cf. 7)

**10 Dès la fin de l'exercice, programmer immédiatement un nouvel exercice.** Auparavant, commenter avec les participants tout défaut ou dysfonctionnement constaté pendant l'exercice. Exemples :

- Evacuation trop longue,
- Ascenseurs utilisés,
- Retour en arrière pour prendre des effets oubliés : insister sur les dangers d'un tel comportement en cas « d'incendie réel » et inviter chacun à prendre à nouveau connaissance des consignes de sécurité. Rappeler la nécessité d'établir un « suivi » des visiteurs qui permettra de les localiser rapidement ; en cas d'incendie, ils peuvent en effet éprouver des difficultés à se repérer dans les lieux. Remédier rapidement aux anomalies constatées ; au besoin procéder à la refonte des consignes, envisager une nouvelle séance d'information/formation du personnel. Prévoir la réparation des équipements et/ou installations défectueux, etc..

**11 En cas de prêt de locaux** (salle de réunion, amphithéâtre, etc.) il importe de présenter l'ensemble de ces équipements aux occupants temporaires et de préciser l'effectif maximum admissible des locaux objets du prêt. Pareillement, si l'on est emprunteur, ne pas hésiter à poser toute question relative à leur fonctionnement.

**12 Tout début d'incendie doit pouvoir être :**

- Détecté rapidement (observation) : dispositifs automatiques,
- Porté à la connaissance des occupants (alarme) : dispositif sonore, audible simultanément dans tous les locaux de l'établissement, accessible à tout le personnel (sauf alarme sélective). Un système d'alarme spécifique est obligatoire dans les bâtiments contenant des locaux à sommeil. Selon la classification de l'établissement, les moyens d'alerte sont imposés par la Commission de Sécurité ; sinon le choix est libre mais doit être clairement identifiable, ex : clairon, come de brume, etc.

**RAPPEL :** en cas de prêt / emprunt de locaux, indiquer ou se faire indiquer les consignes de sécurité, moyens d'alarme.

**13 Il se peut que les pompiers n'en fassent pas usage**, mais s'il existe un ou des points d'eau tels que rivière, source, puits, etc., penser à les matérialiser sur le plan.

**14 Les E.R.P. doivent au moins disposer d'extincteurs à eau pulvérisée de 6 litres**, à raison d'un appareil par surface de 200m<sup>2</sup> mais cette surface peut requérir plusieurs extincteurs. C'est le cas, lorsqu'elle est divisée par exemple par des marches : il y a lieu de prévoir autant d'extincteurs que de « petites surfaces », le tout représentant au total 200 m<sup>2</sup>. On ne doit pas parcourir plus de 15m pour se saisir d'un extincteur, rappelons que la panique fait facilement perdre tout repère. Cuisines, chaufferies, ateliers, laboratoires... autant de locaux

ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIESUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉVÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION

recelant des risques spécifiques qui seront dotés d'extincteurs appropriés. Afin de répondre parfaitement aux obligations de contrôle et d'entretien, il est recommandé de conclure un contrat de maintenance avec un spécialiste agréé.

### 15 A PROPOS DU CONTRÔLE DES EXTINCTEURS...

- Vérification régulière par l'occupant (ex : une fois par mois),
- Vérification de chaque appareil, une fois l'an, par un organisme habilité ou par l'installateur. Les observations sont consignées dans le Registre de Sécurité ainsi que sur l'extincteur et portent la signature du vérificateur,
- Remise en état, recharge (ceci également transcrit au Registre de Sécurité) : si les appareils sont déclarés défectueux lors de la vérification, suite à un incident, ou utilisés lors d'un sinistre.

**16 A chaque extincteur, sa place :** veiller à la concordance entre numéro d'extincteur et numéro d'emplacement. Attention aux nouveaux aménagements de locaux, aux changements de destination, agrandissements, etc.. Penser à actualiser cet ordonnancement.

**17 Ces installations et leurs éléments connexes** (canalisations, tuyaux, etc.) doivent être maintenus en bon état et vérifiés par un organisme habilité ou un technicien compétent (contrat de maintenance conseillé). Rien n'empêche, indépendamment des obligations légales, de programmer des vérifications intermédiaires :

- Eclairage (blocs de sécurité/ampoules doivent toujours être actifs, donc à vérifier régulièrement).
- Issues de secours dégagées,
- Extincteurs appropriés en bonne place
- Etc..

### 18 Débrancher un appareil par la fiche et non par le fil pour éviter tout risque de dégradation.

Prohiber les rallonges et prises multiples. Après rechargement, débrancher les chargeurs des téléphones, ordinateurs, GPS, etc.. Brancher l'appareil sur une prise de terre s'il le requiert (équipements ménagers etc.).

ATTENTION aux prises et câbles d'installation jouxtant un point d'eau, aux canalisations de gaz, de chauffage central ou autre source de chaleur.

Vérification annuelle de toutes les installations électriques.

**19 Vérification annuelle de toutes les installations gaz.** Vérifier régulièrement l'état des tuyaux souples de raccordement, les changer immédiatement en cas d'apparence poreuse, de craquelures, de fissures en surface.

Respecter la date limite d'utilisation imprimée sur le tuyau. Dans la mesure du possible, privilégier les installations rigides.

**20 Veiller à la bonne aération et ventilation des lieux.** Ramonage des conduits d'évacuation de fumée deux fois l'an (mise en service & milieu de période de chauffe), pour éviter, outre le risque d'incendie, celui d'asphyxie.

ACCUEIL

INTRODUCTION

SOMMAIRE

AIDE MÉMOIRE

IDENTITÉ ÉTABLISSEMENT

CONSIGNES  
EN CAS D'INCENDIESUIVI DU DISPOSITIF  
DE SÉCURITÉVÉRIFICATION DES  
MOYENS DE SECOURSVÉRIFICATION  
DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUESCOMMISSION  
DE SÉCURITÉSUIVI OBSERVATIONS  
COMMISSION  
SÉCURITÉ

ANNEXES

INFORMATIONS  
PRÉVENTION

Vérifier régulièrement les résistances, thermostats, câbles qui peuvent être à l'origine d'un incendie. Stockage des produits inflammables dans une pièce ou une armoire réservées l'une et l'autre à ce seul usage. Pas de stockage d'aérosols, peintures, dissolvants, papiers, chiffons, etc. à proximité d'une source de chaleur. Chauffage radiant au gaz : ne jamais l'allumer à l'avance (risque d'intoxication). Installation et révision toujours effectuées par un professionnel – qui conseillera également sur les moyens d'aération. Pas de chauffage mobile au gaz dans un lieu clos.

### 21 Pas de cuisson sans surveillance.

Eloigner des plaques de cuisson : huiles, torchons, essuie-tout, papiers, etc. Changer régulièrement les filtres à graisse des hottes d'aspiration et autres matériels de cuisson. Veiller à la bonne aération des locaux.

**22 Vérifier le bon fonctionnement des blocs de sécurité de façon très régulière** (outre les contrôles imposés) : l'éclairage est primordial en cas d'incendie afin de limiter l'effet de panique et faciliter l'évacuation des lieux.

**23 Le désenfumage peut se réaliser naturellement ou mécaniquement ou combinaison des deux.** Ces installations doivent être vérifiées, par un professionnel, selon une périodicité de 1 à 3 ans, en fonction du classement du bâtiment ; il convient de ne jamais rien stocker sur/devant les systèmes de désenfumage, ex : bouches d'air obstruées par le stationnement de chariots chargés.

**24 Ascenseurs, monte-charges et monte-plats, escaliers mécaniques doivent être contrôlés tous les ans.** Pour l'ensemble des dispositifs de sécurité : conformité aux normes en vigueur, essais de vitesse, etc. Seul un professionnel agréé peut pratiquer cette opération.

**25 Pour les établissements de la première à la quatrième catégorie, les visites de contrôle ont lieu systématiquement :**

- Avant ouverture ou réouverture, après 10 mois ou plus, suite à cessation d'activité et selon le classement de l'établissement,
- Tous les 2, 3 ou 5 ans à la demande du responsable de l'établissement (par courrier recommandé avec accusé réception adressé à la Commission de Sécurité).

**A NOTER** que les établissements de cinquième catégorie ne sont pas soumis à cette obligation, sauf décision du maire et notamment en cas de locaux à sommeil. La Commission de Sécurité a pour rôle de contrôler l'application des règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique et pour cela donne un avis favorable ou défavorable à la poursuite des activités de l'établissement/bâtiment. Cet avis est adressé au maire qui ensuite statue, par arrêté, sur le sort de l'établissement/bâtiment. Composée d'un président et d'un technicien de la Direction Départementale de l'Équipement (D.D.E.), d'un officier ou sous-officier des Sapeurs pompiers, d'un officier de police, la Commission de Sécurité est soit :

- Communale : présidée par le maire
- Départementale : par le préfet



## LA PRÉVENTION C'EST MAINTENANT !

*Cet outil de prévention est la propriété de l'Association Saint-Christophe.  
Il est à l'usage exclusif des sociétaires de la Mutuelle Saint-Christophe assurances.  
Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement, sur quelque support que ce soit, le présent ouvrage  
(art L.122-4 et L.122-5 du Code de la Propriété intellectuelle) sans l'autorisation de l'Association Saint-Christophe.  
NB : Ce document a pour vocation de vous aider dans vos démarches ;  
en aucune manière il ne se substitue à la réglementation en vigueur.*

[www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr)

Association Saint-Christophe - Mutuelle Saint-Christophe assurances  
277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - Fax : 01 56 24 76 27

